

Lévis le 12 février 2007

Lévis

6211-04-004

M. Samak , président  
Messieurs les Commissaires,  
B.A.P.E.  
Lévis

Objet :Zonage du secteur concerné

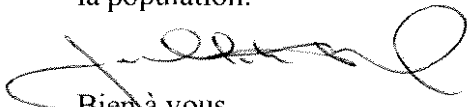
Messieurs,

Afin de bien éclairer mes propos concernant le zonage « d'opportunité » décidé par la Ville de Lévis, je vous transmets le projet de schéma de 2004 qui avait été préparé par les mêmes fonctionnaires de Lévis qui vous présente le choix de Lévis de recevoir Rabaska comme planifié.

Il ressort de ce document et des cartes qui l'accompagnent que les divers travaux au zonage n'ont été organisés que dans le but de recevoir Rabaska.

En juillet 2004 tel qu'il ressort de ce document il n'y avait aucune industrielle retenue pour le secteur convoité et cela tel que la population concernée l'avait demandé lors des consultations publiques et tel que je l'ai soutenu aux audiences devant vous.

Vous remerciant de l'immense travail effectué et de l'importance que vous apporterez à la population.



Bien à vous

Jean-Claude Bouchard  
Conseiller municipal  
Ville de Lévis